

**DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES**  
**PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**DE GATTIERES**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures

|                                  |    |  |            |
|----------------------------------|----|--|------------|
| <b>Nombre de membres :</b>       |    |  |            |
| Afférents au Conseil Municipal : | 27 | Certifié exécutoire compte tenu de :<br>- L'affichage en Mairie le : | 03/12/2021 |
| En exercice :                    | 27 |  |            |
| Qui ont pris part au vote :      | 27 | - La transmission en Préfecture le :                                 | 03/12/2021 |

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

**Etaient présent(e)s :** Madame GIUJUZZA adjointe,  
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints,  
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, FERRARO, ROCHEREAU,  
NERINI, MARCHAND, GREC-MERESSE,  
Messieurs DRUSIAN, BONNET, DERENNE, BONUCCI, CRASTES,  
VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

**Absent(e)s et représenté(e)s :**  
Madame CAPRINI représentée par Monsieur LUPI-GRASSO Christophe,  
Madame MOIREAU représentée par Madame GIUJUZZA,  
Madame DEBONO représentée par Madame GUIT-NICOL,  
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,  
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE,  
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE.

**Absent(e)s et excusé(e)s :** Néant

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

**64.2021 Porter à connaissance conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : §4) Contrats et marchés**

**Attribution marché de restauration scolaire et Centre d'Accueil et de Loisirs**

Madame HEYBERGER-PAUL expose :

Vu la délibération n° 42/2021 du 15 juillet 2021 qui autorisait le Maire à lancer et signer le marché de fourniture en liaison froide des repas de restauration scolaire et du Centre d'Accueil et de Loisirs,

Vu la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le lundi 8 novembre 2021,

**AR Prefecture**

006-210600649-20211125-64\_2021-DE

Reçu le 03/12/2021

Publié le 03/12/2021

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Je vous informe que la commission d'appel d'offres a attribué le marché de restauration scolaire et du Centre d'Accueil et de Loisirs à la société SOCIETE FRANCAISE DE RESTAURATION ET SERVICES dont la marque commerciale est SODEXO Éducation,

Les membres de la commission ont choisi la variante 3 qui se compose d'un repas scolaire par semaine 100% bio à 5 composants, les autres jours le repas étant constitué de 5 composants avec à minima 50% de produits durables et/ou labellisés,  
Le prix du repas est de 3,22 € HT, soit 3,397 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

**Les membres du conseil municipal prennent acte.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,